

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01504 Numéro SIREN : 851 682 344 Nom ou dénomination : A.G.I.L.E. (Assistants de gestion Informatique et Logiciels d'Expertise)

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2023 sous le numéro de dépôt 16240

23 246 263

REÇU LE

21 DEC, 2023

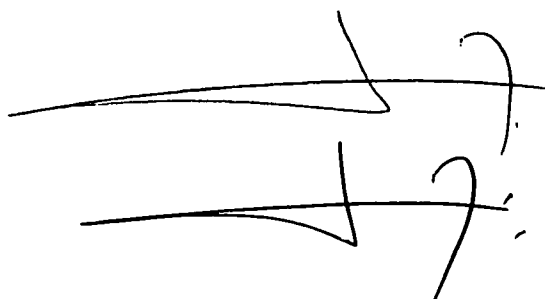
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après Représentée SAS A.G.I.L.E. par son représentant légal Mr LHERMINE Jérôme, Président :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes. It appears to be a stylized representation of a name, possibly 'J. Lhermine'.

Désignation de l'entreprise		A.G.I.L.E.				Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		21, boulevard Robert Thiboust 77700 Serris					
SIRET		85168234400029					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 31122022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	30 192	AG	12 077	18 115
		Fonds commercial (1)	AH	346 350	AI		346 350
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	9 336	AQ	1 492	7 844
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	8 868	AU	6 605	2 263
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	3 000	BI		3 000
TOTAL (III)		BJ	397 746	BK	20 174	377 573	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	71 919	BY		71 919
		Autres créances (3)	BZ	18 622	CA		18 622
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE	
Disponibilités	CF		34 263	CG		34 263	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	2 653	CI		2 653	
	TOTAL (III)	CJ	127 456	CK		127 456	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	525 202	1A	20 174	505 028	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A . G . I . L . E .		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10..000.)			DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	54 912
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-1 972
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	63 940
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	165 893
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	41 877
	Dettes fiscales et sociales			DY	72 853
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	66 833
	TOTAL (IV)			EC	441 088
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)		ED
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	505 028	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			- Écart de réévaluation libre		1D
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.G.I.L.E.				Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB	2 579	FC 2 579
	Production vendue	Biens *	FD	14 000	FE		FF 14 000
		Services *	FG	465 597	FH	36 327	FI 501 924
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	479 597	FK	38 906	FL 518 503
	Production stockée *						FM
	Production immobilisée *						FN
	Subventions d'exploitation						FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP 5 087
	Autres produits (1) (11)						FQ 4
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR 523 594
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS
	Variation de stocks (marchandises) *						FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW 121 688
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX 6 778
	Salaires et traitements *						FY 279 037
	Charges sociales (10)						FZ 103 817
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA 9 828
			- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)						GE 531
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF 521 679
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 1 915	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM
	Différences positives de change						GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR 3 066
	Différences négatives de change						GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU 3 066	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV -3 066	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW -1 151	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

4

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A . G . I . L . E .		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	821	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	523 594	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	525 566	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)				HN	-1 972	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1	5 087	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatifs A6	Obligatoires A9		
			dont cotisations facultatives Madelin A7			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

4

A.G.I.L.E.

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
 Siège social : 21, boulevard Robert Thiboust – 77700 Serris
 851 682 344 RCS MEAUX

-oOo-

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
 DU 1^{er} AVRIL 2023**

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois,
 Et le premier avril, à onze heures trente,

Les associés de la société **A.G.I.L.E.**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est à Champs-sur-Marne (77420) 14, rue Albert Einstein, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 851 682 344, propriétaires de l'intégralité des actions composant le capital social, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Président par lettre adressée à chaque associé ce que ces derniers reconnaissent.

Sont présents :

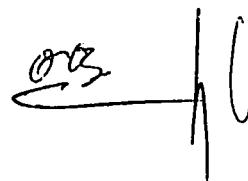
- **Monsieur Jérôme LHERMINE**
 demeurant Ville d'Avray (92410) 71 rue Corot,
 titulaire de la pleine propriété de 6.500 actions, ci-numérotées 1 à 6.500 6.500 actions

- **Monsieur George BOUDJENAH**
 Demeurant à Chevru (77320) 6, rue Jean Mille,
 titulaire de la pleine propriété de 3.500 actions, ci-numérotées 6.501 à 10.000 3.500 actions

=====
 Soit ensemble 10.000 actions

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Jérôme LHERMINE en sa qualité de Président de la société.

Monsieur le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social. En conséquence, il déclare l'assemblée régulièrement constituée pour délibérer valablement.



Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée porte sur les questions suivantes :

- Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ; affectation du résultat ; quitus au Président ;
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- la copie des lettres de convocation,
- les statuts de la société,
- le rapport spécial du Président sur les conventions relevant du champ d'application de l'article L227-10 du Code de commerce,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- l'ordre du jour de l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées,

Puis Monsieur le Président rappelle que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés présents lui donnent acte de cette déclaration.

Monsieur le Président présente les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, puis le rapport spécial du Président sur les conventions de l'article L227-10 du Code de commerce.

Cette lecture achevée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, décide d'approuver ledit rapport en ses termes et par voie de conséquence approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale prend acte que le montant des dépenses, charges et amortissements non déductibles du résultat fiscal, visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à une somme de 6.623 euros, et approuve ces dépenses.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

s'élevant à :-1.972 €

en dotation au report à nouveau pour :-1.972 €

En application de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'assemblée générale déclare que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

<u>EXERCICE CLOS LE</u>	<u>DIVIDENDE GLOBAL</u>	<u>DIVIDENDE / ACTION</u>
31.12.2021	Néant	Néant
31.12.2020	90.199 €	9,02 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.




QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales partout où besoin sera.

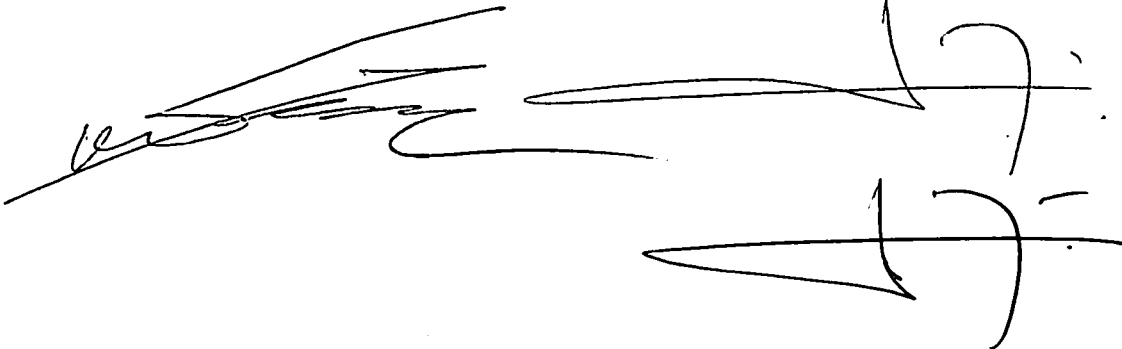
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o0o

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

George BOUDJENAH
Associé

Jérôme LHERMINE
Président et Associé

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for George BOUDJENAH, featuring a series of horizontal strokes followed by a large, sweeping curve. The signature on the right is for Jérôme LHERMINE, consisting of a large, stylized 'J' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

A.G.I.L.E.

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 21, boulevard Robert Thiboust – 77700 Serris
851 682 344 RCS MEAUX

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT**SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10
DU CODE DE COMMERCE****PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{er} AVRIL 2023**

L'article L 227-10 du Code de Commerce fait obligation au Président de présenter à l'assemblée un rapport sur les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre la société et le Président, l'un de ses dirigeants ou un associé représentant plus de 10 % du capital social. L'assemblée doit statuer sur ce rapport étant précisé que l'associé ou le dirigeant intéressé à la convention ne peut prendre part au vote, et ses voix ne peuvent être prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité requis pour que la délibération soit valablement adoptée ou rejetée.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé :**➤ Rémunération de Monsieur Jérôme LHERMINE, Président**

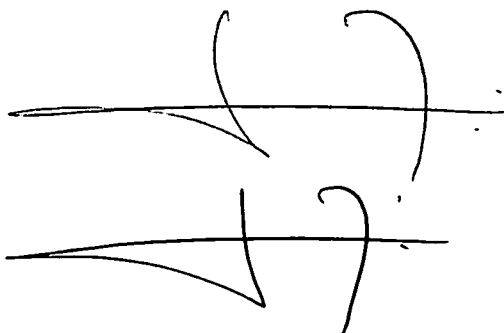
Monsieur Jérôme LHERMINE, Président de la société, a perçu au cours de l'exercice écoulé une rémunération brute de 15.500 €.

➤ Contrat de bail conclu avec la SCI AGILE portant sur un local à usage de bureaux sis au 21 boulevard Robert Thiboust 77700 Serris.

Cette convention intéresse Monsieur Jérôme LHERMINE et Monsieur Georges BOUDJENAH.

Le montant figurant en charges de locations immobilières au titre de l'exercice 2022 s'élève à 18.000 €.

Le Président
Jérôme LHERMINE



A.G.I.L.E.

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 21, boulevard Robert Thiboust – 77700 Serris
851 682 344 RCS MEAUX

-oOo-

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} AVRIL 2023**

Extrait

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

s'élevant à : -1.972 €

en dotation au report à nouveau pour : -1.972 €

En application de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'assemblée générale déclare que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

<u>EXERCICE CLOS LE</u>	<u>DIVIDENDE GLOBAL</u>	<u>DIVIDENDE / ACTION</u>
31.12.2021	Néant	Néant
31.12.2020	90.199 €	9,02 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme

Le Président

Monsieur Jérôme LHERMINE

